

NATUREPARIF  
84 rue de Grenelle  
75007 PARIS

**DOCUMENT UNIQUE**  
**Regroupant :**  
**Contrat**  
**Cahier des charges**  
**Règlement de consultation**

**Colloque**  
**«Sur le Thème de la restauration des écosystèmes et**  
**de la renaturation»**  
**du 3 au 4 avril 2012**

**« Restauration »**

Date limite de réception des offres :

**13 février 2012 à 17h**

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs non soumis au code des marchés publics.

## SOMMAIRE

- Article 1** : Objet de la mission
- Article 2** : Contractant
- Article 3** : Contexte de la mission
- Article 4** : Descriptif de la mission
- Article 5** : Contenu de la mission
- Article 6** : Durée de la mission
- Article 7** : Condition d'exécution
- Article 8** : Prix
- Article 9** : Conditions de participation des concurrents
- Article 10** : Présentation des offres
- Article 11** : Jugement des offres
- Article 12** : Conditions d'envoi et de remise des plis
- Article 13** : Assurances
- Article 14** : Visite des lieux
- Article 15** : Renseignements complémentaires

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA MISSION**

La présente consultation porte sur les prestations de restauration du colloque international autour du thème « de la restauration des écosystèmes et de la renaturation » qui aura lieu les mardi 3 et mercredi 4 avril 2012.

**ARTICLE 2 - CONTRACTANT**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- après avoir pris connaissance du présent document,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics.

Je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le document unique, sur mon offre, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le document unique.

## ARTICLE 3 - CONTEXTE DE LA MISSION

### Article 3.1 - Cadre général

Née de la volonté de la Région Île-de-France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Elle constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

### Article 3.2 - Contexte de la demande

NATUREPARIF, l'Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité en Île-de-France, souhaite organiser les 3 et 4 avril 2012 un colloque à l'Institut Pasteur sur le thème « de la restauration des écosystèmes et de la renaturation ».

Cette manifestation réunira environ 500 personnes, concernées par ce sujet, entreprises du génie écologiques, chercheurs et scientifiques, élus et responsables techniques des collectivités locales, associations de protection de la nature.

Le colloque organisé par NATUREPARIF a plusieurs objectifs :

- valoriser le savoir-faire historiquement acquis des acteurs franciliens en matière de génie écologique et de restauration des milieux ;
- valoriser le pouvoir d'exemple des expériences franciliennes au niveau national et international et en retour faire profiter les acteurs franciliens d'expériences réussies mises en œuvre au plan national ou à l'étranger ;
- donner des clés de compréhension de la question du génie écologique et de la restauration des milieux naturels tant en termes de choix, de décision que de mise en œuvre effective et de suivi des réalisations effectuées.

## ARTICLE 4 - DESCRIPTIF DE LA MISSION

Le colloque se déroulera à l'Institut Pasteur 28, Rue du Docteur Roux à Paris dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement. La manifestation aura lieu plus précisément dans l'auditorium et la restauration se fera dans le hall attenant de 480 m<sup>2</sup> permettant d'organiser les accueils, les pauses café, et les buffets debout (500 personnes).

Le déroulement prévisionnel du colloque est le suivant :

<b>Jour</b>	<b>Horaires</b>	<b>Descriptif</b>
3 avril 2012	8H30 - 9H	Accueil des participants
	9H-9H30	Ouverture
	9H30- 11H15	Plénière 1 :
	<i>Pause</i>	
	11H30 – 13H	Plénière 2 :
	13H - 14H30	Déjeuner
	14H30 -17H	Plénière 3 :
4 avril 2012	8H30- 9H	Accueil des participants
	9H -11H15	Plénière 4
	<i>Pause</i>	
	11h30-13H	Plénière 4 :
	13H - 14H30	Déjeuner
	14H30 -16H	Plénière 5 :
	16H - 17H	Clôture

NATUREPARIF prend à sa charge directement la location de l'ensemble des espaces nécessaires à la réalisation de l'évènement.

#### ARTICLE 5 - CONTENU DE LA MISSION

La présente consultation porte sur la prise en charge de l'ensemble des prestations de restauration du colloque «La restauration des écosystèmes et la renaturation » qui aura lieu les 3 et 4 avril 2012 à l'institut Pasteur.

Le prestataire retenu prendra en charge l'ensemble des prestations de restauration pendant toute la durée du colloque ce qui comprend une collation lors de l'accueil, les pauses cafés ainsi que les déjeuners.

##### 5.1 - Prestations principales

Le prestataire retenu aura en charge l'ensemble des prestations de restauration pendant toute la durée du colloque, sur deux jours, à savoir une collation lors des deux accueils, les deux pauses cafés et des deux déjeuners.

L'ensemble des postes sont répartis de la manière suivante :

<b>Horaires<sup>1</sup></b>	<b>3 avril 2012</b>	<b>Horaires</b>	<b>4 avril 2012</b>
8H30 - 9H	Accueil des participants	8H30 - 9H	Accueil des participants
11H15 -11H30	Pause	11H15 -11H30	Pause
13H - 14H30	Déjeuner	13H - 14H30	Déjeuner

L'ensemble des prestations concerne un public évalué à 500 personnes. Le nombre définitif de personnes présentes sera communiqué au plus tard une semaine avant la tenue de l'événement, soit le 27 mars 2012.

Les déjeuners devront comprendre des boissons alcoolisées (vin blanc/vin rouge) et des boissons sans alcools.

Les candidats veilleront à privilégier les produits locaux, de saison, du « terroir » et si possible, les produits bios et/ou issus du commerce équitable.

L'ensemble des prestations se présenteront sous forme de buffet (sous forme de plats et non de pièces cocktail), avec 2 ou 3 entrées au choix, 1 ou 2 plats chauds, quelques desserts au choix.

Nous souhaitons que les invités puissent utiliser des mange debouts.

## 5.2 - Prestations annexes

Le prestataire fournira des prestations de personnel (Maître d'hôtels, serveurs) ainsi que la fourniture de matériels indispensables au service. Le prestataire privilégiera les produits recyclables (assiettes, verres, tasses à café, couverts...).

Le titulaire aura à sa charge la fourniture des plats, leur conditionnement pour le transport et les frais de transport et de livraison.

Le prestataire pourra également être amené à fournir le mobilier nécessaire à la restauration (table, chaises, etc.) Un devis descriptif détaillé devra être fourni par le prestataire. Ce devis précisera le prix unitaire de chaque élément.

Le titulaire devra assurer le nettoyage et la remise des lieux dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition pour la réception ainsi que le maintien en parfait état de propreté des abords utilisés pour la livraison des marchandises.

---

<sup>1</sup> Les horaires présentées le sont à titre indicatif et seront confirmées un mois avant l'évènement.

## ARTICLE 6 - DUREE DE LA MISSION

Le présent marché est conclu à compter de la date de notification et prendra fin à l'issue du colloque, le 4 avril 2012 au soir.

La date prévisionnelle de commencement de la mission : début mars 2012

## ARTICLE 7 - CONDITION D'EXECUTION

### 7.1 - Organisation

Une personne référente sera désignée au sein de NATUREPARIF pour suivre le travail du prestataire. De la même façon, le prestataire désignera au sein de sa structure une personne référente qui sera l'interlocuteur privilégié pour établir les contacts avec NATUREPARIF.

Compte tenu du caractère éphémère des prestations nécessaires à l'organisation du colloque, leur préparation minutieuse revêt un caractère d'importance.

Le prestataire devra faire le nécessaire afin que NATUREPARIF puisse s'assurer que toutes les mesures nécessaires à la conduite du projet ont bien été prises et afin qu'aucun retard ne puisse ultérieurement résulter d'oublis, de lacunes, ou d'éléments nouveaux dont ils n'auraient pu avoir connaissance avant le déroulement de la manifestation.

Le prestataire devra s'adapter aux contraintes définies par le l'Institut Pasteur et les faire connaître, au plus vite, à NATUREPARIF dans le cas où celles-ci n'auraient pas été anticipées.

### 7.2 - Réunions

Une réunion de lancement sera organisée afin de remettre au titulaire toutes les informations disponibles pour la réalisation des prestations.

NATUREPARIF fournira également au prestataire au plus tard mi-mars 2012 le programme détaillé définitif du colloque.

### 7.3 - Livrables

NATUREPARIF remettra les plans du lieu d'accueil ainsi qu'un descriptif précis du matériel disponible sur les lieux du colloque aux candidats présents à la visite obligatoire des espaces dévolus au colloque (présentation des contraintes techniques des lieux, fluides, sécurité incendie, consignes d'accès au site, stationnement..).

## ARTICLE 8 - PRIX

### 8.1 - Descriptif du prix global et forfaitaire

L'évaluation de l'ensemble de la prestation, pour un prix global et forfaitaire, est décomposée de la manière suivante dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

#### *Solution de base*

Phasage de la mission	Quantité	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Accueil	2	.....	.....	.....
Pause café	2	.....	.....	.....
Déjeuner	2	.....	.....	.....
<b>Montant total du marché</b>		.....	.....	.....
Soit en toutes lettres..... ..... .....				

***Les prix indiqués sont réputés complets. Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (frais de déplacement, frais annexe, ...) et devront intégrer le personnel de service.***

Aucune variante n'est autorisée.

Les prix sont fermes et définitifs.

### 8.2 - Facturation

Les sommes dues au titulaire seront payées par chèque dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur

montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'attributaire produira les actes de délégation de paiement ou de caution de ses éventuels sous traitant.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

#### ARTICLE 10 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet rédigé en langue française comprenant les pièces suivantes :

##### 10.1 - Pièces relative à la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur **datée et signée** attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- ✓ Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du Code pénal : art. 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le 2ème alinéa de l'art. 421-5, l'art. 433-1, le 2°alinéa de l'art. 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les 1° et 2° alinéas de l'art. 441-8, l'art. 441-9 et l'art. 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ✓ Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'art. 1741 du Code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ✓ Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne;
- ✓ Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- ✓ Qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - ✓ Qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
  - ✓ Qu'il a, au 31 décembre 2011, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'est acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou a constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
  - ✓ Qu'il est en règle, au cours de l'année 2011, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (DC2 ou forme libre) **datés et signés** ;
  - DC1 (lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) **daté et signé** ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services, références de prestations équivalentes réalisées au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
- Certificats de qualifications professionnelles ou équivalents.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

**N.B. :** L'absence de références relatives à l'exécution de marchés de même nature ne peut justifier à elle seule l'élimination du candidat.

Les entreprises de création récente peuvent justifier de leur capacité technique, financière et professionnelle par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

#### 10.2 - Pièces relatives à l'offre :

Il est demandé de fournir l'ensemble des documents suivants :

- Une lettre de présentation précisant les noms, prénoms et coordonnées (téléphone, mail, adresse postale) de la personne, interlocutrice unique de NATUREPARIF, appartenant au candidat unique ou au mandataire du groupement candidat,
- Le présent document **dûment complété, daté et signé** conformément aux indications mentionnées,
- La décomposition du prix global forfaitaire (précisant pour chacune des prestations les intervenants affectés, le coût total HT et TTC), **à dater et signer,**
- Une note méthodologique comprenant :
  - ↳ le déroulement de la mission (fourniture de matériel nécessaire à l'organisation de la prestation de restauration et mise à disposition de personnel), la coordination des différentes prestations, le coût d'intervention, les intervenants affectés et un calendrier d'exécution de la mission
  - ↳ Une présentation détaillée des ressources humaines mises à disposition par le prestataire pour la réalisation de la mission. Ce document comprendra notamment la présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet
- Une proposition de menu pour les différents postes.

#### ARTICLE 11 - JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1 - Capacités techniques et financières
- 2 - Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
Valeur technique	60
Prix des prestations	40

Valeur technique de l'offre (60 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique ainsi que de la proposition de menu du colloque en 3 sous critères de la manière suivante :

- Sous critère 1 : Qualité créative (40 % de la note technique)
- Sous critère 2 : Modalités d'organisation (30 % de la note technique)
- Sous critère 3 : Prise en compte des performances environnementales (30 % de la note technique)

Le prix des prestations (40 % de la note finale) sera analysé à partir de la décomposition du prix global forfaitaire selon la méthode de notation suivante :

$$N = 40 \times (Po / P)$$

N est la note après application de la formule,

Po est le prix de l'offre la moins disante,

P est le prix de l'offre analysée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. De même, les offres qui apportent une réponse sans rapport avec les besoins du pouvoir adjudicateur, ne répondant pas aux exigences du présent règlement ou contraire à la législation en vigueur seront éliminées.

## ARTICLE 12 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

### 12.1 - Transmission sous support papier

<b>NOM DE L'ENTREPRISE CANDIDATE</b>
<u>Offre pour :</u>
Colloque « Restauration des écosystèmes et renaturation » « Restauration »
Ne pas ouvrir

Le pli devra être remis contre récépissé du lundi au vendredi, sauf fermeture exceptionnelle de NATUREPARIF, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Le pli devra être transmis en pli recommandé avec avis de réception postal ou par équivalent. Il pourra également être remis par porteur.

Les plis doivent être reçus avant la date et l'heure figurant en page de couverture du présent règlement.

Les plis qui seraient déposés ou dont l'avis de réception serait délivré après cette date et cette heure ou remis sous plis non cachetés ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Les envois sont acheminés aux frais et sous la responsabilité des candidats.

Les communications par courrier électronique ne seront pas autorisées et pas prises en compte.

Aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée. Toute offre admise reste la propriété de la personne publique.

### 12.2 - Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

## ARTICLE 13 - ASSURANCES

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de sa responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

## ARTICLE 14 - VISITE DES LIEUX

---

Les visites des lieux sont obligatoires.

Un certificat de visite sera remis aux candidats.

La date et l'horaire précis des visites seront déterminés au moins 6 jours à l'avance.

Les candidats devront contacter Madame Marjorie MILLES, Tél : 01 75 77 78 99.

## ARTICLE 15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires pour élaborer leur Offre, les candidats formulent obligatoirement leur demande par écrit, au plus tard 10 jours avant le délai de remise des offres, à l'adresse suivante :

NATUREPARIF

A l'attention de Marjorie Millès

84, rue de Grenelle

75007 PARIS

Tél : 06 07 35 96 29

Fax : 01 75 77 78 99

[marjorie.milles@natureparif.fr](mailto:marjorie.milles@natureparif.fr)

Une réponse sera communiquée à l'ensemble des candidates au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

ANNEXE : DPGF

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

---

*Fait en un seul original*

A .....

Le .....

**Signature du candidat**

*Porter la mention manuscrite*

*Lu et approuvé*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir*

*acte d'engagement*

A .....

Le .....

**Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur dûment habilité**

**DATE D'EFFET DU MARCHE**

---

*Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé*

Le .....

par le titulaire destinataire

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

---

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1  La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....  
.....

2  La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) : .....

3  La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) : .....  
.....

et devant être exécutée par .....

en qualité de membre d'un groupement d'entreprise.

A ..... le .....<sup>2</sup>

Signature

---

<sup>2</sup> Date et signature originales

## Décomposition du Prix Global et Forfaitaire « Restauration »

Phasage de la mission	Quantité	Descriptif	Intervenants	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Accueil	2					
Pause café	2					
Déjeuner	2					
<b>Montant total de la mission</b>						

*Les prix indiqués dans le tableau précédent sont réputés complets (coût journalier et coût total). Ils comprennent notamment tous les frais liés à la prestation (personnel, fourniture de matériel, frais de déplacement, frais annexe, ...)*

**COUT TOTAL DU CONTRAT**

**TOTAL TTC = ..... €**

**Date :**

**Signature et Cachet :**